LES JEUNES FACE AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

À l'heure où le taux de chômage des jeunes Wallons atteint plus de 30 %, décrocher un premier job s'avère un véritable défi.

En partenariat avec le Forem, *Vivre la Wallonie* consacre son dossier de septembre à cette problématique.

Comment s'inscrire comme demandeur d'emploi ? Allocations d'insertion professionnelle et allocations de chômage : quelles différences ? Au-delà de l'enseignement classique organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelles sont les autres possibilités de formation professionnelle en Wallonie ? Besoin de se perfectionner au niveau des langues ? Envie de travailler à l'étranger : comment s'y prendre ?

À toutes ces questions, les quelques pages qui suivent apportent des éléments de réponses et surtout de nombreuses pistes vers l'ensemble des services régionaux (Forem en tête) qui œuvrent chaque jour pour permettre à chacun de trouver sa voie dans le monde du travail.

DOSSIER RÉALISÉ PAR VÉRONIQUE BINET, VALÉRIE DEGIVES, EVELYNE DUBUISSON, MICHAËL MODOLO ET VALÉRIE PUTZEYS. AVEC LA COLLABORATION DE STÉPHANIE TAMBOUR (FOREM).

LE FOREM

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 15 17/08/15 11:07

Chiffres

EMPLOI DES JEUNES EN WALLONIE : ÉTAT DES LIEUX

Plus sensible aux variations de l'économie, l'emploi des jeunes inquiète partout en Europe et, singulièrement, en Wallonie. En 2014, le taux de chômage des jeunes Wallons s'élevait à 32,1 %. Un constat alarmant pour la jeunesse de notre région. Toutefois, au-delà de ce chiffre pessimiste, certaines explications et nuances sont à apporter.

TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES MOINS DE 25 ANS EN BELGIQUE ET DANS LES PAYS VOISINS (2014)

Allemagne	7,7 %
Belgique	**23,2 %**
France	24 %
Luxembourg	22 %
Pays-Bas	12,7 %
Royaume-Uni	16,9 %
Moyenne européenne (UE - 28 pays)	**22,2 %**

Source : Eurostat - EFT

TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES MOINS DE 25 ANS EN BELGIQUE SELON LES RÉGIONS

Bruxelles	39,5 %
Flandre	16,1 %
Wallonie	**32,1 %**
Belgique	**23,2 %**

Source : Eurostat - EFT

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES WALLONS DE MOINS DE 25 ANS SUR 2010-2014

2012	27,1 %
2013	32,8 %
2014	32,1 %

Source : Eurostat - EFT

TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES MOINS DE 25 ANS EN WALLONIE SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

Niveau d'études	Wallonie	Belgique
Faible	48,6%	39,8%
Moyen	19,8%	19,6%
Elevé	10,6%	18,1%

Source : Eurostat - EFT

Notons que le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en Wallonie ne signifie pas que 32,1 % des jeunes Wallons sont au chômage. Dans cette tranche d'âge, une grande proportion de jeunes sont encore aux études et donc considérés dans les statistiques relatives à l'emploi comme étant « inactifs ».

Alors que le contexte économique demeure très incertain, le chômage des jeunes Wallons diminue depuis plus d'un an. Cette tendance peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Une légère embellie (encore fragile) de la situation économique en 2014 ;
- Une reprise de l'activité intérimaire, un secteur qui emploie beaucoup de jeunes ;
- Une diminution du nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits pour la première fois après leurs études (traduisant une arrivée plus tardive sur le marché de l'emploi) ;
- Plusieurs mesures spécifiques en faveur des jeunes demandeurs d'emploi : accompagnement individualisé spécifique, accroche rapide, garantie pour la jeunesse, renforcement du plan Activa…
- L'impact des récentes modifications législatives, avec le risque que certains jeunes ne disparaissent du « radar » des statistiques (marginalisation de ces personnes).

MEILLEURS TAUX D'INSERTION À 6 MOIS

Bac	72 %
Apprentissage	66 %
Master	59 %

Source : Eurostat - EFT

Le diplôme demeure le principal atout des jeunes pour trouver du travail.

Les filières davantage axées vers un métier et permettant des stages professionnels pendant la période de formation (bachelor et apprentissage) obtiennent les taux d'insertion les plus élevés. Certaines filières préparent mieux à l'emploi que d'autres (voir encart sur les métiers d'avenir en page 22). Ceci ne signifie toutefois pas qu'une personne peu ou pas qualifiée ne connaîtra pas une transition vers un emploi « durable » mais que cette transition passera sans doute par un série d'étapes où la mise en contact avec le monde professionnel (stages, contrats intérimaires, formation, etc.) lui permettra d'acquérir les compétences techniques et les comportements professionnels attendus.

Le suivi des jeunes inscrits dans la demande d'emploi au Forem montre que globalement, plus d'un jeune demandeur d'emploi sur deux accède à l'emploi dans l'année suivant la date d'inscription/réinscription.

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 16 17/08/15 11:07

Comprendre

ALLOCATIONS, ONEM, FOREM : COMMENT Y VOIR CLAIR ?

Allocations d'insertion, familiales, de chômage, Onem ou Forem, ce sont autant de termes dont on ne connaît pas toujours la définition ou le champ d'action. Explications.

ALLOCATIONS D'INSERTION

Elles sont destinées à aider financièrement un jeune qui s'engage dans la vie professionnelle. Leurs conditions d'octroi ont récemment été modifiées (voir page 18).

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

Elles permettent d'obtenir une aide financière quand on se trouve sans emploi. Au niveau de la réglementation de chômage, on distingue :

- **Un chômeur complet :** travailleur dont le contrat de travail a pris fin ou qui exerce une activité à temps partiel volontaire pour les heures durant lesquelles il ne travaille pas habituellement.
- **Un chômeur temporaire :** travailleur qui reste lié à un contrat de travail dont les prestations sont temporairement réduites ou suspendues.

Le paiement des allocations et le traitement des dossiers individuels sont effectués par des caisses agréées (CAPAC ou les syndicats agréés à cet effet).

« Le droit aux allocations familiales prend fin le 31 août de l'année au cours de laquelle l'enfant atteint l'âge de 18 ans.

RÉGLEMENTATION CHÔMAGE : ATTENTION CHANGEMENTS !

De nouvelles mesures sont entrées en vigueur en 2015 notamment en matière d'allocations d'insertion, d'inscription comme demandeur d'emploi (voir page suivante), d'obligations en matière de disponibilité sur le marché de l'emploi, d'activation du comportement de recherche d'emploi.

Toute la réglementation chômage est disponible sur le site de l'Onem : www.onem.be

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le droit aux allocations familiales prend fin le 31 août de l'année au cours de laquelle l'enfant atteint l'âge de 18 ans. Sous certaines conditions, la durée peut être prolongée au-delà de 18 ans pour les étudiants, les jeunes sous contrat d'apprentissage, les demandeurs d'emploi et les enfants qui sont atteints d'un handicap ou d'une affection.

ONEM-FOREM : QUI FAIT QUOI ?

L'**Onem** (Office national de l'emploi) est l'institution publique de sécurité sociale (État fédéral) compétente pour le système d'**assurance-chômage**, d'interruption de carrière, de crédit-temps ainsi que pour certaines mesures en faveur de l'emploi. Ces renseignements sont dispensés dans des bureaux du chômage (détails : www.onem.be)

Le **Forem** est la structure régionale compétente pour :

- **l'insertion des demandeurs d'emploi** (conseils d'orientation pour aider dans sa recherche d'emploi) ;
- le conseil aux **entreprises** (dispositifs publics, gestion des ressources humaines, diffusion de l'offre d'emploi, formation...) ;
- la **formation** (plus de 200 disponibles) destinée à tous les citoyens de Wallonie de langue française pour leur permettre d'obtenir une qualification conforme aux exigences du marché de l'emploi.

6E RÉFORME DE L'ÉTAT : LES NOUVELLES COMPÉTENCES DU FOREM

Depuis le 1er avril 2015, le Forem a hérité de quatre aides à l'emploi et à la formation des travailleurs : le **congé-éducation payé**, le **fonds de formation titres-services**, le **fonds de l'expérience professionnelle** et la **réduction de cotisation Tuteurs**.

Le 1er janvier 2016, de nouvelles matières viendront s'ajouter à la liste : le **contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi**, les **agences locales pour l'emploi, le plan Activa, l'outplacement…**

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 17 17/08/15 11:08

Inscription

MODE D'EMPLOI

Dès la fin des études, l'inscription comme demandeur d'emploi permet d'être véritablement accompagné dans la recherche d'un travail et ouvre l'accès aux droits sociaux. Elle implique également une série d'obligations en matière de recherche active d'emploi.

C'est dès la fin des études qu'il faut mener cette démarche. En Wallonie, la première inscription se fait au Forem que ce soit directement en ligne, ou auprès d'un conseiller en démarches administratives du Forem ou d'une Maison de l'Emploi. Une fois inscrit, le demandeur d'emploi se voit attribuer un **numéro Forem** et reçoit son **JOBPass**, véritable sésame pour la mise à jour de son dossier, sa réinscription ou lors des différentes démarches liées à la recherche d'emploi.

S'INSCRIRE DIRECTEMENT EN LIGNE ?
Rendez-vous sur le site : www.leforem.be – espace « particuliers »

« Il doit également signaler au Forem tout changement dans sa situation personnelle. »

LE STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'inscription comme demandeur d'emploi marque le début du stage d'insertion professionnelle. Tout au long de cette période de recherche active d'emploi, le Forem offre d'un accompagnement personnalisé. Stages, accès au FORMAPass, formations, coaching personnalisé ou essais métiers sont autant de pistes à activer pour trouver un job.

Durant cette période d'une durée de 310 jours minimum, le jeune ne reçoit pas d'allocations et doit prouver sa disponibilité sur le marché de l'emploi et sa recherche active de travail. Il doit également signaler au Forem tout changement dans sa situation personnelle.

Signaler un changement de sa situation personnelle ou se réinscrire comme demandeur d'emploi peut se faire auprès du Forem, en ligne ou par téléphone au 0800 93 947.

OBTENIR DES ALLOCATIONS D'INSERTION

À la fin du stage d'insertion professionnelle et sous certaines conditions, le jeune n'ayant pas encore trouvé de travail à temps plein doit se **réinscrire** au Forem comme demandeur d'emploi et introduire une demande d'allocation auprès d'un organisme de paiement.

L'obtention des allocations d'insertion sur base des études nécessite d'avoir terminé des études de plein exercice du cycle secondaire supérieur ou la 3e année de l'enseignement secondaire technique, artistique ou professionnel. Certaines conditions, comme le suivi d'un enseignement spécial ou à horaire réduit, ouvrent également le droit aux allocations.

Deux modifications importantes sont intervenues en 2015 :

- ➜ Depuis le 1er janvier, la première demande d'allocations d'insertion doit dorénavant être introduite avant le **25e anniversaire** (auparavant, c'était avant le 30e anniversaire).
- ➜ Si vous avez moins de 21 ans, vous devez, pour avoir droit à des allocations :
  - avoir suivi certaines études de base ;
  - avoir accompli un stage d'insertion professionnelle pendant lequel vous étiez inscrit comme demandeur d'emploi ;
  - avoir obtenu deux évaluations positives de votre comportement de recherche active d'emploi ;

À ces conditions s'ajoutent désormais l'obtention d'un diplôme ou certificat spécifique ➜ liste disponible sur www.onem.be

POINTS DE CONTACT

Particuliers : 0800/93 947

https://www.leforem.be/

https://www.facebook.com/leforem

https://twitter.com/leforem

https://www.youtube.com/user/videosleforem

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 18 17/08/15 11:08

Connaître

AIDES À L'EMPLOI : DE PRÉCIEUX ATOUTS

Connaître les aides à l'emploi et déterminer celles auxquelles vous pouvez prétendre sont des atouts à faire valoir pour vous faire engager ou pour créer votre propre activité.

Tous les employeurs ne connaissent pas nécessairement les aides dont ils pourraient bénéficier en vous engageant. Et quand ils les connaissent, ils ne savent pas si vous entrez dans les conditions. Il faut donc tout d'abord bien identifier le type d'aide à l'emploi qui peut s'appliquer à votre situation, ainsi que les **avantages que pourrait en retirer votre futur employeur.** Ensuite, procurez-vous les documents utiles (attestations, cartes de travail, ou autres documents nécessaires à l'obtention de l'aide à l'emploi), si besoin avec le soutien d'un conseiller du Forem en démarches administratives*.

FAIRE VALOIR CES AIDES AUPRÈS DE VOTRE FUTUR EMPLOYEUR

Dans votre lettre de motivation mais aussi lors de votre entretien d'embauche, il ne faut pas hésiter à mentionner l'existence de ces aides à l'emploi. Si l'employeur se montre intéressé, conseillez-lui de contacter un conseiller du Forem en ressources humaines* pour étudier votre situation et imaginer la meilleure formule pour vous engager.

QUELS SONT LES AIDES POUR LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ?

Vous avez moins de 25 ans et au maximum un diplôme inférieur au 3e degré de l'enseignement secondaire ?

- le **Plan Formation-Insertion Jeunes** (PFI Jeunes) vous permet de bénéficier d'une formation en entreprise avec un contrat à la clé !
- Vous pouvez aussi profiter du **Programme de Transition Professionnelle** (PTP) pour bénéficier (sous conditions) d'une formation qualifiante articulée autour du contrat de travail.

Vous avez moins de 26 ans avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur maximum ?

- **Activa Start** permet à l'employeur de vous engager dans le cadre d'une « Convention Premier Emploi » en bénéficiant de réductions ONSS trimestrielles et d'une déduction salariale compensée par l'ONEM.

Vous avez moins de 26 ans et vous êtes peu ou moyennement qualifiés ?

- **La Convention Premier Emploi** (CPE) oblige légalement un employeur à engager des travailleurs qui ont votre profil.

Vous êtes diplômé de l'enseignement secondaire inférieur et chômeur complet indemnisé (ou assimilé) depuis un certain temps ?

- Le **programme SINE** permet aux entreprises à finalité sociale d'obtenir des réductions ONSS trimestrielles de 1 000 € et une prise en charge par l'ONEM de 500 € sur votre salaire.

D'AUTRES OUTILS

Une séries d'actions sont aussi mises en place pour mettre les jeunes en contact direct avec le milieu professionnel et les entreprises : le **stage de transition professionnelle**, les **« essai métiers »** (lire page 22), la **mise en situation professionnelle** (MISIP), le **Plan Formation Insertion**, le **stage de fin de formation**, la **formation alternée**, **etc**.

SESAM permet aux entreprises du secteur marchand d'obtenir des subsides pour engager des demandeurs d'emploi intérimaire.

L'aide à la promotion de l'emploi (APE) permet à l'entreprise du secteur non-marchand de bénéficier d'un subside pouvant, dans certains cas, s'élever jusqu'à 32 500 €.

* À différents endroits de Wallonie (Arlon, Charleroi, Huy, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Tournai et Verviers), il existe des permanences spécialisées en démarches administratives (inscription comme demandeur d'emploi, réinscription, modifications d'un dossier, etc.) et en ressources humaines (recrutement, formation du personnel, avantages financiers, etc).

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 19 17/08/15 11:08

S'organiser

MULTIPLIEZ VOS CHANCES

DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI !

Par où commencer lorsqu'on recherche du travail ? Qu'est-ce que je veux faire comme métier ? Quels sont mes atouts ? Comment contacter un employeur potentiel ? Pas facile de s'y retrouver lorsqu'on arrive sur le marché du travail ! Voici 6 étapes indispensables pour bien débuter cette recherche.

1 MES FORCES ET MES FAIBLESSES : SE CONNAÎTRE, C'EST SE VALORISER

Avant de se lancer à corps perdu dans la recherche d'un emploi, **une mise au point de ses capacités, de ses acquis et de ses envies est indispensable pour cibler le travail qui vous convient le mieux.** J'aime le travail en équipe ou au contraire je préfère travailler seul ? Suis-je créatif ou une ligne de conduite m'est-elle utile ? Quelles sont mes compétences réelles à exploiter dans mon travail : mon expérience en plafonnage, ma capacité à organiser des réunions ? Que suis-je capable de faire ?

2 MON MÉTIER : FAIRE LE BON CHOIX

Cibler le ou les métier(s) qui vous intéressent constitue une étape primordiale dans votre recherche d'emploi. Pour vous aider dans ce choix, le Forem met à votre disposition une précieuse source d'informations : **Horizon emploi**. Grâce à des fiches d'identité de métiers ou de secteurs d'activités ainsi qu'une série de séquences vidéos, vous pouvez vous faire une idée plus précise de certains métiers, secteurs d'activités, études et formations.

3 MES OFFRES D'EMPLOI : DIFFÉRENTS CANAUX À EXPLORER

Quotidiennement, **plus de 15 000 offres d'emploi sont diffusées non seulement sur le site du Forem** mais aussi via les agences Intérim, les réseaux sociaux, les toutes-boîtes et les affichages aux valves. De nombreux sites d'entreprises, dédiés à l'emploi, méritent d'être consultés également. N'hésitez pas à mettre votre CV en ligne, à envoyer une candidature spontanée et à parler de votre recherche d'emploi autour de vous. Le Forem propose également de recevoir des offres ciblées en fonction de certains métiers et profils, par SMS ou par mail !

4 MON CV: UN SÉSAME POUR L'EMPLOI

D'une manière générale, **votre CV doit vous ressembler**. Inutile donc d'inventer un parcours ou des qualités qui ne sont pas les vôtres. Facile à lire et à parcourir, il doit citer des faits précis ou des réalisations concrètes et être personnalisé selon l'offre d'emploi. Vous ne vous en sortez pas ? Pas de panique ! Il vous suffit de participer aux activités organisées par le « Carrefour Emploi Formation Orientation » de votre région.

5 MA LETTRE DE MOTIVATION : SE DÉMARQUER POUR ÊTRE SÉLECTIONNÉ

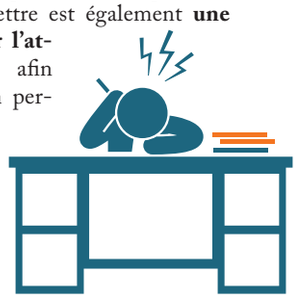

La lettre de motivation sert à exprimer … votre motivation pour le poste à pourvoir mais pas seulement. Cette précieuse lettre est également **une occasion unique d'attirer l'attention de l'employeur** afin de décrocher un entretien personnel. Il ne s'agit donc pas de répéter les informations contenues dans votre CV, mais plutôt de démontrer vos compétences pour le poste.

6 MON ENTRETIEN D'EMBAUCHE : L'ULTIME ÉTAPE À PRÉPARER AVEC SOIN

Voici venu le moment de c**onvaincre l'employeur que le poste est pour vous !** Vous devrez probablement répondre à une série de questions et/ou effectuer différents tests. Renseignez-vous sur l'entreprise, préparez-vous aux différents tests de recrutement si nécessaire et montrez votre intérêt pour l'emploi. Après l'entretien, restez joignable et n'hésitez pas à recontacter le recruteur.

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 20 17/08/15 11:08

Gros plan

LE CONSEILLER RÉFÉRENT DU FOREM : VOTRE MEILLEUR ALLIÉ

Lien entre le particulier et l'institution du Forem, le « Conseiller référent » a pour mission d'aider le demandeur d'emploi à trouver un travail en collaboration et en accord avec lui dans une relation de confiance et d'accompagnement. Toutes les personnes inscrites comme demandeuses d'emploi seront vues à un moment donné par un conseiller référent. Afin de mieux comprendre cette profession parfois méconnue ou mal connue, Vivre la Wallonie est parti à la rencontre de Johanne Libert, conseillère au Forem de Verviers depuis 5 ans.

VIVRE LA WALLONIE : *Madame LIBERT, comment se déroule une journée type de conseiller référent ?*

JOHANNE LIBERT : *« Chaque matin, j'ouvre les différents programmes de mon ordinateur : agenda des rendez-vous (en moyenne cinq entretiens par jour de +/- 1h chacun), messagerie, sites de recherche d'emploi et particulièrement le fameux ECH qui permet de visualiser le travail planifié et à réaliser. Entretiens, appels téléphoniques, mails de suivis, revue de la presse, réunions, formations... tout est mis en œuvre pour offrir un service de qualité aux demandeurs d'emplois. »*

VLW : *Que faites-vous pour les personnes que vous recevez ?*

J.L. : *« Lors du premier entretien, je prends le temps d'écouter la personne qui me raconte son parcours, sa réalité au quotidien, ses acquis, ses compétences, ses impératifs et ses objectifs professionnels. Le travail réalisé est différent selon la situation de chacun : optimaliser le CV et/ou la lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche, travailler sur l'orientation, rechercher des offres, améliorer l'utilisation de la recherche sur internet… Dans tous les cas, j'établis, avec le demandeur d'emploi, un plan d'actions. Contrairement aux idées reçues, un jeune qualifié qui sort de 6e ou 7e année professionnelle a autant de chances de trouver un emploi qu'un bachelier. »*

VLW : *Que pensez-vous de votre métier ?*

J.L. : *« C'est un métier très varié. Il faut être polyvalent, s'adapter en permanence, emmagasiner une quantité importante d'informations, être très autonome, prendre des initiatives, faire preuve de créativité dans les pistes à proposer, travailler avec un maximum de réseaux. Comme un demandeur d'emploi, le conseiller référent doit pouvoir s'adapter au marché de l'emploi. Afin de garantir une équité dans la façon dont sont reçus les demandeurs d'emploi, chaque conseiller référent est évalué tous les 3 mois. C'est donc* ***un travail exigeant et prenant*** *mais aussi gratifiant, riche en rencontres .»*

VLW : *Quelles sont, selon vous, les compétences nécessaires pour faire ce métier ?*

J.L. : *« Mon travail ne se limite pas à conseiller vers l'emploi. C'est plus que ça ! Il faut travailler la relation de confiance avec la personne, être à son écoute, savoir si elle évolue bien dans le contexte qui l'entoure et arriver à la connecter avec le marché de l'emploi. Il faut donc de nombreuses compétences humaines, intellectuelles et organisationnelles et surtout, une bonne dose d'amour et d'humanité envers ses semblables. »*

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 21 17/08/15 11:08

Orientation

FAIRE **LES BONS CHOIX**

Vous venez de terminer vos études secondaires et vous cherchez des informations sur les métiers ? Vous souhaitez trouver la formation qui vous correspond ? Vous recherchez un emploi ? Vous aimeriez créer votre propre activité ? Bref, vous êtes à l'heure des choix pour votre avenir professionnel. Des services sont là pour vous conseiller et vous accompagner.

Les Carrefours Emploi Formation Orientation(CEFO) et, à un échelon plus local, les **Maisons de l'Emploi** sont des lieux d'information et de conseil accessibles à tous gratuitement et sans rendez-vous. Des conseillers vous écoutent, conseillent et dirigent vers différents services pour trouver une formation ou un emploi.

Concrètement, vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés (préparation à l'entretien d'embauche, clarification d'un projet professionnel…), d'un espace documentation, d'activités en groupe concernant la recherche d'emploi, les formations, les métiers porteurs, les possibilités pour créer votre activité.

Il existe un CEFO à Arlon, Nivelles, Charleroi, Huy, Liège, Marche-en-Famenne, Mons, Mouscron, Namur, Tournai et Verviers.

www.forem.be – rubrique « Un conseil emploi, formation ou orientation ».

LES ESSAIS MÉTIERS

Pour ceux qui ne parviennent pas à faire le choix de leur future profession, les essais métiers peuvent s'avérer utiles. En trois semaines, ce dispositif permet de découvrir trois métiers. Il permet une immersion complète dans plus de 150 métiers porteurs d'emploi. Une manière efficace de choisir la bonne orientation professionnelle qui s'adresse à tous les demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits au Forem.

LE SIEP

Le site du Service d'Information sur les Études et les Professions est incontournable pour tout savoir sur les métiers. Il comporte de nombreux onglets très documentés.

Vous y trouverez notamment un **catalogue des métiers** répertoriés par ordre alphabétique, par secteurs, par centres d'intérêts, etc.

Le SIEP, c'est aussi l'organisation des **salons « études et professions »** dans chaque province.

Ou encore des conseillers qui vous informent personnellement ou de façon collective et des formations en langue et en méthode de travail.

Le SIEP dispose de sept bureaux en Wallonie : Charleroi, Libramont, Liège, Mons Mouscron, Namur et Wavre.

www.siep.be

CHOISIR UN MÉTIER D'AVENIR

En Wallonie, certains métiers manquent systématiquement de main d'œuvre. Infirmiers, électromécaniciens, bouchers ou couvreurs sont quelques-unes des **fonctions critiques** pour lesquelles les entreprises éprouvent des difficultés à recruter des travailleurs. Par ailleurs, certains métiers évoluent et de nouvelles fonctions se créent. Ce sont les **métiers en demande**, parmi lesquels on retrouve notamment des métiers liés au développement durable ou en lien avec la reprise économique comme les monteurs en structure bois, les soudeurs, les techniciens télécom ou les responsables logistiques.

Choisir ou apprendre un de ces métiers augmente significativement les chances de trouver un emploi. Pour les décrire, le site du Forem propose une série de fiches. Très complètes, elles reprennent notamment une description du métier et de ses conditions de travail, la position du métier par rapport au marché de l'emploi et les différentes filières et réseaux pour se former. C'est une mine d'informations pour choisir un métier d'avenir.

➜ **www.leforem.be/particuliers/metiers-porteurs**

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 22 17/08/15 11:08

Formation

UNE OFFRE VARIÉE EN PHASE AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

Les statistiques le montrent : le diplôme reste l'atout principal pour l'accès à l'emploi. À côté de l'enseignement traditionnel organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (technique, professionnel, supérieur et universitaire), la Wallonie propose également une multitude de formations qualifiantes.

LES CENTRES DE COMPÉTENCE

Au nombre de 25 sur le territoire wallon, ils résultent de la collaboration entre des secteurs professionnels, des partenaires sociaux, le Forem, l'IFAPME, la Wallonie et le Fonds social européen (FSE). Des formations pointues dans différents domaine d'activités y sont dispensées. Les centres de compétences sont en phase avec le marché du travail et dotés d'équipements modernes et performants.

Pour les demandeurs d'emploi, les centres de compétence proposent un large éventail de formations longues (formations « métier ») ainsi que des modules de perfectionnement.

- **Industrie :** **Technifutur** à Seraing, **TechnoCampus** à Gosselies, **Cefochim** (chimie) à Seneffe, Cefoverre à Jumet, **Forem Pigments** (peinture industrielle) à Strepy-Bracquegnies, **FormAlim** (industrie alimentaire) à Verviers
- **Automobile :** **AutoFORM** à Liège, **Campus automobile** à Spa-Francorchamps
- **Construction et Bois :** **ConstruForm Hainaut** à Châtelineau, **ConstruForm Liège** à Grâce-Hollogne, **Wallonie Bois** à Libramont
- **Graphisme et Design :** **Forem Cepegra** à Gosselies, **Design Innovation** à Charleroi
- **Aviation et Aéronautique :** **Wan** à Gosselies
- **Transport et Logistique :** **Forem Logistique Hainaut** à Houdeng-Goegnies et Estaimpuis, **Forem Logistique Liège** à Grâce-Hollogne
- **Horeca :** **Epicuris** à Villers-le-Bouillet, **Forem Tourisme** à Marche-en-Famenne
- **Qualité, Sécurité et Environnement :** **Forem Environnement** à Gosselies, **Forem Secteurs verts** à Ath, **Forem Polygone de l'Eau** à Verviers
- **TIC :** **Technobel** à Ciney, **TechnocITé** à Mons, **Technofutur TIC** à Gosselies
- **Management et Commerce :** **Forem Management & Commerce** à Gosselies

EN SAVOIR PLUS
www.leforem.be – rubrique « Réseau des centres de compétences »

L'IFAPME

C'est l'opérateur wallon de référence de la formation en alternance. Il offre l'opportunité aux jeunes et moins jeunes d'apprendre un métier en articulant apprentissage pratique en entreprise (plusieurs jours par semaine) et compléments théoriques en centre de formation (quelques heures par semaines).

Tout en étant rémunéré, l'apprenant acquiert donc, avec des professionnels du métier choisi, les compétences qui lui permettront, à terme, d'exercer son métier. Outre un choix dans plus de **130 métiers d'avenir**, le modèle pédagogique mis en œuvre par l'IFAPME est un gage de qualité en matière d'insertion professionnelle.

Récemment, une étude indépendante a mis en évidence que les formations de l'IFAPME avaient un **taux d'insertion socioprofessionnelle de 86 %.**

EN SAVOIR PLUS
0800 90 133 (appel gratuit) - www.ifapme.be
facebook.com/reseau.ifapme

BON À SAVOIR

- **FORMAPass**, c'est la banque de données de la formation et de l'insertion professionnelle en Wallonie. Plus de 5 000 formations y sont répertoriées : **www.leforem.be – rubrique « FORMAPass »**
- Chaque année, l'Onem publie la liste des études préparant à une profession où existe une **pénurie de main-d'œuvre** et pour lesquelles une dispense est accordée aux chômeurs qui veulent suivre une de ces formations. Cette mesure permet aux intéressés de garder leurs droits aux allocations de chômage tout en étant dispensés de certaines de leurs obligations : **www.onem.be**

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 23 17/08/15 11:08

Langues

BESOIN DE VOUS PERFECTIONNER EN LANGUES ?

Améliorer ses connaissances linguistiques, c'est bien entendu ajouter une corde supplémentaire à son arc.

Le Forem propose des **stages d'immersion en langues en Flandre ou en Communauté germanophone.** Ceux-ci varient de 4 à 12 semaines. Une intervention dans les frais de déplacement et les indemnités de formation est octroyée sur base d'un contrat de formation. En cas de formule résidentielle, une intervention est prévue dans les frais d'hébergement et de nourriture (35 € par jour presté) ➜ **www.leforem.be** - rubrique « Se former au Forem »

La plateforme Wallangues permet gratuitement l'apprentissage des langues à distance avec son ordinateur (anglais, néerlandais, allemand et français), tout en respectant le rythme d'apprentissage de chacun. Elle est désormais disponible en version tablette ➜ **www.wallangues.be**

BDL, la banque de données du SIEP consacrée aux langues répertorie toutes les possibilités pour se former sur le plan linguistique : anglais, espagnol, russe, français « langue étrangère », mais aussi la langue des signes. ➜ **www.langues.siep.be**

ENVIE DE BOUGER ?

Tenter sa chance sous d'autres horizons, c'est tendance. Mais, partir vivre et travailler à l'étranger, ça ne s'improvise pas.

Quelles sont les conditions de vie et de travail dans le pays où je souhaite m'expatrier ? Quelles démarches administratives vais-je devoir effectuer ? Combien cela va-t-il me coûter ? Où consulter des offres d'emploi ?

Pour répondre à toutes ces questions, le Forem répertorie, sur son site, une série d'informations et de contacts et renvoie vers différents sites utiles. Il propose également, en téléchargement, une brochure intitulée **« Carnet de route de la mobilité internationale »**.

Des **conseillers en mobilité** internationale peuvent également aider les candidats « globe-trotter ».

➜ **www.leforem.be** – Rubrique « travailler à l'étranger »

À découvrir également :

- ➜ **www.mobilitedesjeunes.be :** initié par Infor Jeunes et le Bureau international Jeunesse (BIJ), ce site répond aux questions des jeunes Wallons et Bruxellois qui souhaitent apprendre une autre langue, étudier et travailler à l'étranger, participer à un chantier international...
- ➜ **EURES, le portail européen sur la mobilité de l'emploi :** plus de 1,7 millions d'offres d'emploi et possibilité de déposer son CV en ligne.

PLUS PRÈS DE CHEZ NOUS

Il est également possible d'élargir sa recherche d'emploi aux autres régions du pays : Bruxelles, Flandre ou Communauté germanophone. Comment faire ?

Consultez les offres d'emplois des **organismes équivalents du Forem :**

- ➜ **Actiris à Bruxelles :** www.actiris.be
- ➜ **VDAB pour la Flandre :** www.vdab.be
- ➜ **ADG pour la Communauté germanophone :** www.adg.be (site en allemand et en français)

Au Forem, des **conseillers en mobilité interrégionale** sont également à votre disposition pour un accompagnement personnalisé.

BON À SAVOIR

Vous êtes étudiant ou jeune diplômé (études supérieures ou universitaires) et vous avez un intérêt pour le commerce international ? Vous êtes mobile, flexible et vous avez de bonnes connaissances linguistiques ? Le programme **Explort** est fait pour vous !

Il propose une grande variété de stages en entreprise en Wallonie ou à l'étranger. Un soutien financier est accordé pour les séjours à l'étranger ➜ **www.explort.be**

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 24 17/08/15 11:08

Création d'entreprise

ENVIE DE DEVENIR VOTRE PROPRE PATRON ?

Se lancer dans l'aventure entrepreneuriale est un véritable défi. Pour que le projet aboutisse et réussisse, toutes les étapes doivent être minutieusement étudiées. Voici quelques pistes pour vous aider dans votre réflexion.

➜ Le **portail www.infos-entreprises.be** recense toutes les informations et les contacts utiles sur la création d'entreprises en Wallonie.

➜ **« Avez-vous le profil d'un entrepreneur ? »**, tel est l'intitulé du test proposé par l'IFAPME sur son site. Soit une cinquantaine de questions qui permettent d'évaluer motivations et aptitudes en la matière.

L'IFAPME dispose également d'un service de **conseillers en formation à la création d'une entreprise** et d'une **gamme de formations** destinées à accompagner l'entrepreneur à tous les stades de son projet : « Je monte ma boîte », « Métiers » et « Post-création ».

➜ Les organismes dont la mission est d'accompagner les candidats à la création ou à la reprise d'une entreprise sont nombreux en Wallonie. Parmi ceux-ci, **les structures d'aide à l'auto-création d'emplois (SAACE)** proposent une aide spécialisée aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'installer comme indépendant ou créer leur entreprise. Il s'agit en quelque sorte de couveuses d'entreprises qui offrent un **accompagnement gratuit**, la possibilité de tester son projet avant de se lancer définitivement sur le marché et un **hébergement temporaire des activités** créées par le candidat.

Si le projet s'avère viable, le passage vers le statut d'indépendant est opéré. Si, au contraire, le projet n'offre pas de garanties suffisantes de réussite, l'entrepreneur malchanceux peut conserver l'ensemble de ses droits sociaux.

→ **Liste des SAACE sur : http://emploi.wallonie.be**

BON À SAVOIR

Plus de 10 % des « starters » stoppent leur activité la première année et 40 % au cours des trois premières années. Ce taux descend de 40 % à 22 % si le starter est accompagné et/ou adéquatement formé.

➜ Du côté des aides financières, pointons les **bourses de préactivité** dont le but est de soutenir les idées originales (mais réalistes) pouvant amener la création d'un projet d'entreprise en Wallonie. Le montant de la bourse s'élève à 12 500 € et peut couvrir 80 % des frais encourus. Cette bourse s'adresse à n'importe quel type d'entrepreneur (indépendant, salarié de votre société ou demandeur d'emploi), tous secteurs d'activités confondus.

« Les organismes dont la mission est d'accompagner les candidats à la création ou à la reprise d'une entreprise sont nombreux en Wallonie.

JURY CENTRAL POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION

Opticien, coiffeur, menuisier, carreleur, boulanger-pâtissier, vendeur ou réparateur de vélos, technicien dentaire... Pour lancer une entreprise commerciale ou une activité artisanale, ces métiers, et bien d'autres, sont réglementés et requièrent un accès à la profession.

Si le candidat entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les preuves nécessaires (diplôme, certificat d'apprentissage), il peut présenter un examen devant le Jury central organisé par le Service public de Wallonie.

Le Jury central permet de passer deux types d'épreuves. L'examen de connaissances de gestion de base et l'examen théorique relatif aux compétences professionnelles. À noter que le SPW n'organise pas de cours ou de formation préparatoire à l'examen.

➜ **http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique - Numéro vert : 1718**

VLW_Septembre_2015_BL2.indd 25 17/08/15 11:08